

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 116**

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 43 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter les demandes de rapport. L'impact environnemental et économique sur le littoral et l'écosystème marin des activités d'exploration ou d'exploitation des ressources minérales peut tout à fait être étudié par d'autres instances telles que l'Agence de la biodiversité. Le thème du rapport est donc d'autant plus étonnant.